

**CONSEIL MUNICIPAL DU  
Mercredi 30 Septembre 2015  
A 20 heures**

Convocation du 25 septembre 2015  
Affichage du 05 octobre 2015

Le **30 septembre 2015 à 20 heures 00**, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire.

Présents ou Représentés Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

Michel KOTOVTCHIKHINE, Christine PICARD, Patrice VICART, Chantal RAVERDEAU, Marcel ROBIN, Bernard SALOMEZ, Laurent BONNOTTE, Jean-Jacques GUILLOTOT, Françoise FAU, Bruno MAMERON, Robert GERMAIN, Michèle BONARDI, Florence TOUZEAU, Anne-Marie REGNERY, Nathalie PASCAULT, Valérie LE VRAUX, Gérard PIESYK, Catherine BARBIER, Sonia ALLARD - CARREAU, Gilles DEMERSSEMAN, Catherine RAVIER-LETENDART

Absent(s): Philippe BLOT, Nora BOUDJEMAA

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Nathalie PASCAULT

*En préambule, M. le Maire fait lecture d'un courrier reçu le 14 septembre 2015 de M. Philippe BLOT, annonçant sa démission d'adjoint aux finances et au personnel et de conseiller municipal. La démission, transmise au représentant de l'Etat le 17 septembre 2015, deviendra définitive dès l'acceptation par ce dernier.*

Le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 26 août 2015. Tous les membres présents signent le registre.

- Accessibilité : prorogation du délai de dépôt d'un agenda d'accessibilité programmée (AD'AP).
- Fiscalité.
- Remplacement photocopieur.
- Informatique.
- Budget communal : transfert de crédits.
- Contrat d'assurance risques statutaires.
- Vente d'un logement social par DOMANYS sur la commune de Toucy.
- Voirie : création fossés vers le centre de secours.
- Sécurisation voirie route des Fontaines.

**MAIRIE DE TOUCY**

- Questions diverses.

**ACCESSIBILITE : PROROGATION DU DELAI DE DEPOT D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE (AD'AP) (DE 2015 74)**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les communes doivent rendre accessible l'ensemble des établissements recevant du public (ERP) appartenant à la commune.

La loi 2005-102 du 11 février 2005 prévoyait que cela soit réalisé au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Afin de permettre la poursuite des travaux de mise aux normes avec sécurité juridique, l'ordonnance du 26 septembre 2014, permet aux collectivités de déposer un agenda d'accessibilité programmée. Ce dispositif constitue un engagement juridique et budgétaire des travaux sur une ou deux périodes de trois ans selon conditions spécifiques. Cet agenda doit être déposé avant le 27 septembre 2015.

Toutefois il est nécessaire au préalable de faire diagnostiquer tous les ERP afin de connaître les travaux à réaliser et leurs coûts pour établir une programmation budgétaire.

Le coût et les difficultés techniques de réalisations ont entraîné du retard dans la mise en oeuvre de l'accessibilité des ERP de la ville de Toucy.

Aussi,

**VU** la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

**VU** l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

**VU** l'arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues aux articles L.111-7-5, L.111-8 et L.122-1 du code de la construction et de l'habitation,

**VU** l'arrêté du 27 avril 2015 relatif aux conditions d'octroi d'une ou deux périodes supplémentaires et à la demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution pour les agendas d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public,

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité :

1. **S'engage** à réaliser (ou lancer une consultation pour élaborer) des diagnostics avec évaluation financière des travaux à engager concernant les conditions d'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduites de ses ERP.
2. **Approuve** la prorogation de 12 mois pour déposer l'Agenda d'accessibilité Programmée.

**Intervention de Gilles DEMERSSEMAN :**

*Il rappelle que cette loi date de 2005 et que malgré des difficultés financières, architecturales, avec les délais supplémentaires accordés, l'accessibilité de tous les ERP devra être réalisée.*

*Il précise que la dérogation à cette obligation de mise aux normes concernant l'accessibilité aux ERP ne peut se justifier que par une impossibilité technique ou architecturale du bâtiment éventuellement concerné mais que la priorité reste à l'accès aux droits communs pour le bien vivre ensemble.*

**MAIRIE DE TOUCY****FISCALITE**

**Vu** la commission finances du 28 septembre 2015.

Sont passées en revues toutes les dispositions existantes sur la taxe d'habitation, les taxes foncières bâties et non bâties.

Ensuite est listée la fiscalité indirecte :

- Taxe locale sur la publicité extérieure
- Taxe d'assainissement
- Tarifs colombarium et cavurnes
- Tarifs concessions cavurnes
- Tarifs concessions cimetièrè
- Tarifs droits de place
- Taux taxe d'aménagement

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les tarifs et taux des éléments ci-dessus de la fiscalité indirecte, ceux-ci ayant été modifiés l'année précédente.

**REPLACEMENT PHOTOCOPIEUR (DE 2015 75)**

**Vu** la commission finances du 28 septembre 2015,

Suite à la consultation mise en ligne sur le profil acheteur et le site de la commune le 12 juin 2015 et après analyse des offres,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** la proposition de YONNE COPIE pour la fourniture d'un photocopieur couleur de KYOCERA TASKalfa 5551 ci, 55 pages par minute, pour un montant de 5 621.77 € HT et une maintenance de :

0,00350 la copie en noir et blanc et 0,032 € la copie couleur.

**AUTORISE** le maire à signer le contrat de maintenance.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal 2015 en investissement.

**INFORMATIQUE : ACQUISITION ORDINATEURS (DE 2015 76)**

**Vu** la loi organique n° 2013-1114 du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution, relatif à la mise en place du référendum d'initiative partagée.

**Considérant** le référendum d'initiative partagée portant sur les domaines mentionnés à l'article 11 de la Constitution à l'initiative d'un cinquième des membres du Parlement, soutenue par un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales.

**Considérant** que tout citoyen français inscrit sur la liste électorale de sa commune ou de son consulat peut soutenir des propositions de lois référendaires.

**Considérant** que la loi organique prévoit que tous les soutiens sont recueillis par voie électronique soit par ses propres moyens soit via des points d'accès situés dans la commune la plus peuplée du canton à savoir Toucy pour le canton Coeur de Puisaye.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** l'acquisition d'un ordinateur, subventionné à hauteur de 850 € par l'Etat, qui servira d'accès point internet où les soutiens pourront être déposés par les administrés.

**ACCEPTE** l'acquisition d'un ordinateur pour le service administratif suite à la panne et l'impossibilité de réparation du poste informatique du comptable. Un devis sera demandé au prestataire informatique.

**MAIRIE DE TOUCY****BUDGET COMMUNAL : TRANSFERT DE CREDITS (DE 2015 77)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** le transfert de crédits suivant sur le budget communal :

**Dépenses fonctionnement**

- 7391172 dégrèvement TH logements vacants : + 800 €
- 666 pertes de change : - 800 €

**CONTRAT D'ASSURANCES RISQUES STATUTAIRES**

**Vu** la commission finances du 28 septembre 2015,

**Vu** la délibération n° DE\_2015\_08 du 25 février 2015 mandatant le centre de gestion de l'Yonne pour négocier un contrat groupe pour les risques d'accident du travail, de maladie ordinaire, maladie professionnelle, longue maladie, maladie longue durée, maternité et décès du personnel de la ville de Toucy.

**Considérant** la proposition faite par la SOFCAP (assureur retenu par le centre de gestion de l'Yonne) à savoir un taux de 9.05 % pour les 4 ans à venir en lieu et place de 5.10 % jusqu'au 31 décembre 2015, en raison d'un fort taux d'absentéisme au cours de l'année 2014.

**Considérant** que suite à une nouvelle négociation avec la SOFCAP, un taux de 7.27 % a été proposé avec pour condition : une franchise de 30 jours par arrêt maladie ordinaire au lieu de 10 jours.

Après analyse et débat,

Le Conseil Municipal demande que des compléments soient apportés avant de prendre une décision et que soit calculé l'impact financier et surtout le rapport entre la cotisation payée et les prestations reçues avec un taux intermédiaire de 7.27 % et une franchise de 30 jours par arrêt maladie ordinaire.

La question sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil.

**VENTE D'UN LOGEMENT SOCIAL PAR DOMANYS (DE 2015 78)**

L'article L443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation offre la possibilité aux organismes d'HLM de céder des éléments de leur patrimoine. La commune est concernée par cette politique de vente.

L'Office Public de l'Habitat DOMANYS a décidé de vendre 1 logement vacant n° 12 sur notre commune situé 4 allée des Acacias et cadastré section B 1068, d'une contenance de 442 M<sup>2</sup>.

Conformément à l'article L 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, la commune doit donner son avis sur cette vente.

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ACCEPTE** la vente de ce logement au prix fixé par DOMANYS.

**MAIRIE DE TOUCY****VOIRIE : CREATION FOSSES ET SECURISATION ROUTE DES FONTAINES (DE 2015 79)**

*Vu* la commission finances du 28 septembre 2015.

**Considérant** que suite aux inondations du début septembre, il y a urgence à engager des travaux de voirie pour la protection d'habitations, d'entreprise et de sécurisation de route.

Patrice VICART, adjoint à la voirie,

**PROPOSE** l'enrochement d'un fossé et la pose de buses et regards pour la sécurisation de la Route des Fontaines qui présente un danger important pour la circulation des automobiles.

**PROPOSE** la création d'un fossé derrière le centre de secours pour pallier aux inondations d'une maison d'habitation et d'une entreprise et la mise en place de piquets pour soutenir une conduite d'amenée d'eau à un riverain.

Après débat et vote à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

**ACCEPTE** la proposition de l'entreprise Volgré Dubois TP pour les travaux suivants :

- Sécurisation Route des Fontaines : 5 347.00 € HT
- Création fossé à côté du centre de secours : 2 500.00 € HT

Ces travaux seront imputés en section d'investissement.

*Le Maire précise que les secteurs situés « avenue du Parc » et « Quartier de la Carrière » ont été également touchés par les inondations et qu'avec l'adjoint à la voirie ils ont pris contact avec la SAUR pour engager une étude afin de pallier à ces dysfonctionnements.*

**QUESTIONS DIVERSES**

- Ensuite le maire fait lecture d'un courrier d'Orange qui veut supprimer les 2 cabines téléphoniques installées sur Toucy. Sonia ALLARD CARREAU s'inquiète de la suppression des services publics et souhaiterait qu'au moins une cabine téléphonique reste en place sur la ville de Toucy. M. le Maire adressera un courrier dans ce sens à ORANGE.
- Sonia ALLARD CARREAU s'adresse au maire à propos de l'article 74 de la loi NOTRe (Loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République publiée le 7 août 2015) à savoir le rapport relatif aux mutualisations de services et le projet de schéma afférent qui doit être établi par le président de l'EPCI à fiscalité propre puis transmis aux conseils municipaux des communes membres au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2015 et enfin approuvés par le conseil communautaire au plus tard le 31 décembre 2015.
- Jean-Jacques GUILLOTOT demande à prendre la parole pour remercier les personnes qui ont pris des nouvelles pendant sa longue absence depuis la fin de l'année dernière suite à un problème de santé.

Plus de questions diverses.

**MAIRIE DE TOUCY**Prochaines réunions et manifestations :

- |                            |   |
|----------------------------|---|
| ❖ Samedi 3 octobre 2015    | 5 h/18h Vide greniers d'automne<br>21 h Concert de Maud CIMBARO   |
| ❖ Dimanche 4 octobre 2015  | 10 h / 17 h 1 <sup>er</sup> salon CREANET   |
| ❖ Jeudi 8 octobre 2015     | 10 h Inauguration 41 ème Foire Expo de Toucy<br>15 h Plantation des arbres fruitiers (offerts par la ville de Kusel) à l'école maternelle |
| ❖ Vendredi 9 octobre 2015  | 18 h 30 Inauguration Centre de Loisirs « Les P'tits Larousse »  |
| ❖ Dimanche 11 octobre 2015 | 21 h Buffet de fin de foire   |
| ❖ Dimanche 18 octobre 2015 | 12 h 30/18 h Cyclo cross de Toucy   |
| ❖ Lundi 19 octobre 2015    | 19 h Conseil des Maires   |
| ❖ Vendredi 23 octobre 2015 | 17 h Remise des prix des maisons fleuries   |
| ❖ Dimanche 25 octobre 2015 | 12 h 30 Repas du CCAS   |
| ❖ Mercredi 28 octobre 2015 | 20 h Conseil Municipal  |

*Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures30.*

**DELIBERATIONS TRANSMISES AU CONTROLE DE LEGALITE :**

ACCESSIBILITE : PROROGATION DU DELAI DE DE" POT D'UN AGENDA D'ACCESIBILITE (AD'AP) **(DE\_2015\_74)**

REPLACEMENT PHOTOCOPIEUR **(DE\_2015\_75)**

INFORMATIQUE : ACQUISITION ORDINATEURS **(DE\_2015\_76)**

BUDGET COMMUNAL : TRANSFERT DE CREDITS **(DE\_2015\_77)**

VENTE D'UN LOGEMENT SOCIAL PAR DOMANYS **(DE\_2015\_78)**

VOIRIE : CREATION FOSSES ET SECURISATION ROUTE DES FONTAINES **(DE\_2015\_79)**